

# LA CROIX

mercredi 24 octobre 2018 — Quotidien n° 41237 — 2,00 €

## Débat

Fait-on trop attention à ce que l'on mange? P. 4 et 8

## Cinéma

« Cold War », passion incandescente au temps de la guerre froide P. 14-15

Lettres aux catholiques qui veulent espérer (3/9)

Lucetta Scaraffia, historienne P. 21

## éditorial

Guillaume Goubert

## Mieux comprendre

**L**a Croix a choisi aujourd'hui de donner la parole à des femmes ayant décidé, avec leur conjointe ou comme célibataire, de donner naissance à un enfant en ayant recours, hors de France, aux techniques d'assistance médicale à la procréation. On sait que cet enjeu de « la PMA pour toutes » est en première ligne des débats sur la révision des lois de bioéthique. Le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions quant aux modalités et au calendrier, mais il semble acquis qu'un projet de loi sera soumis au Parlement afin d'autoriser cette pratique pour les couples de femmes et les femmes seules.

Donner la parole ne signifie pas approuver. Mais chercher à mieux comprendre : quelle est la motivation de ces personnes, l'itinéraire qu'elles ont suivi, les difficultés rencontrées, comment elles envisagent l'éducation de leur enfant et, notamment, la question des références masculines présentes dans son entourage. Il nous a paru important de faire entendre leur voix, y compris à celles et ceux qui désapprouvent radicalement une telle option. Car avoir bien conscience de la réalité humaine en jeu, avec ses complexités, ses hésitations et ses nuances, est indispensable à la qualité du débat qui s'ouvre.

Pour notre part, depuis longtemps, nous avons mis en avant les inquiétudes que suscite la perspective d'un élargissement de la PMA. Et nous continuerons à le faire. Ce qui est en jeu est à la fois d'ordre anthropologique et pratique. Tant de questions se posent : l'accès à leurs origines des enfants nés par PMA, la gratuité ou non des gamètes, le degré d'emprise de la technique sur l'engendrement... Il faut que tous ces points soient débattus avec soin dans les mois qui viennent. En toute connaissance de cause et dans le respect des personnes.

# PMA, des femmes témoignent

« La Croix » donne la parole à des femmes seules ou en couple homosexuel qui ont eu recours à cette technique médicale à l'étranger

P. 2-3



Isabelle et sa fille Charlotte, conçue par le biais d'une PMA en Belgique. Agnès Dherbeys/Myop/pour La Croix

bayard

annonces légales p. 12  
135<sup>e</sup> année - ISSN 0242-6056 - Imprimé en France - Belgique : 2,10 € ;  
Canada : 6 \$ ; Espagne : 2,50 € ; Italie : 2,80 € ; Luxembourg : 2,10 € ;  
Maroc : 29 MAD ; Suisse : 3,80 CHF ; DOM : 2,70 €



M 00140 - 1024 - F: 2,00 €



Pour la ministre de la santé, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules figurera bien dans le projet de révision de la loi de bioéthique.

Célibataires ou en couple, des femmes témoignent après avoir recouru à cette pratique à l'étranger.

La théologienne Véronique Margron insiste sur « les rocs que sont deux différences structurantes: la différence des sexes et la différence des générations ».

# Homosexuelles ou célibataires, elles ont eu recours à la PMA

— Alors que des débats sur l'extension de la PMA ont lieu depuis plusieurs mois, « La Croix » donne la parole à des femmes qui ont recouru à cette technique médicale à l'étranger et réclament cette évolution de la loi.

Pour beaucoup d'entre elles, c'est un « droit » comme un autre. Certaines ne comprennent pas, même, que cela puisse faire objet de controverse. D'autres dénoncent leur disparition des débats publics, alors qu'elles sont les premières sinon les seules, estiment-elles, à être concernées par ce sujet. Favorables à l'extension de la PMA, un certain nombre de couples de femmes et de femmes seules militent ouvertement pour l'évolution de la législation, en mettant en avant leur expérience.

C'est le cas de Marianne Berthet-Goichot, membre de l'association chrétienne David et Jonathan. Il y a cinq ans, sa femme, Catherine, de quinze ans son aînée, a accouché d'une petite fille, Clara. Une naissance qui est l'aboutissement d'un processus entamé en 2012, avec un passage par la Belgique, où le couple a recouru à une PMA. « Catherine et moi nous connaissons depuis 2010 et au bout de quelques années, notre couple étant stable, nous avions envie toutes les deux d'avoir des enfants », explique la jeune femme. Le couple se penche d'abord sur les possibilités d'adop-

ter, puis renonce. « Catherine a été en couple il y a quelques années, et sa compagne a adopté un petit garçon qu'elles ont élevé toutes deux: à l'époque, un couple de femmes ne pouvait pas adopter. Mais lorsqu'elles se sont séparées, Catherine n'a plus eu aucun droit sur cet enfant. Ils ne se sont jamais revus », poursuit Marianne Berthet-Goichot.

**Les deux femmes se sont posé plusieurs questions: « À quoi va ressembler notre famille? Que veut dire pour nous "être une famille"? De qui sera-t-elle composée? »**

Avant d'entamer leur procédure de PMA, les deux femmes, qui tiennent des chambres d'hôtes dans le Loiret, se sont posé plusieurs questions: « À quoi va ressembler notre famille? Que veut dire pour nous "être une famille"? De qui sera-t-elle composée? » De fait, elles excluent la possibilité de recourir à un ami ou à un couple d'hommes pour concevoir un enfant. Mais « j'ai toujours eu ce désir d'enfant », constate-t-elle. J'ai été élevée au milieu d'une famille nombreuse, avec trois sœurs et une

multitude de cousins. Puis à l'âge de 17 ans, lorsque j'ai découvert mon homosexualité, j'ai lu beaucoup de livres sur l'équilibre psychologique des enfants élevés dans des familles homoparentales. Il y avait du pour et du contre. J'ai aussi entendu plusieurs témoignages. Au final, je me suis rendu compte qu'il n'y avait aucune différence entre ces enfants et les autres. » Jamais la jeune femme n'a, depuis, envisagé de renoncer à son désir d'enfant. « Ce serait me réduire à mon homosexualité. Mais ce n'est pas le seul élément qui me constitue. »

Delphine, 39 ans, raconte elle aussi les questions qu'elle s'est posées, avec sa femme Émilie, 33 ans, lorsqu'elles ont décidé, en 2015, d'avoir un enfant. Elle insiste aussi beaucoup sur sa volonté de « constituer une lignée », et de transmettre à un enfant sa culture bretonne et celle, italienne, de son épouse. « Un an après notre mariage, nos familles ont commencé à nous dire: "Et alors, le bébé?" On n'a pas construit ce projet seules, mais avec nos familles », explique cette cadre dans l'audiovisuel. Comme Marianne et Catherine, elles se renseignent sur les « options » qui existent, et font, elles aussi, le choix de la Belgique. « D'une part, nous tenions à aller dans un hôpital public – ce qui n'est pas possible en Espagne –, d'autre part, la Belgique était le pays le plus facile d'accès pour nous. » Elle détaille les multiples rendez-vous de l'autre côté de la frontière, la difficulté pour trouver un gynécologue qui veuille bien les suivre en



## repères

**2 000 à 3 000 femmes passent la frontière chaque année**

**Il n'existe pas de statistiques officielles pour établir combien de personnes sont concernées par cette situation.**

**L'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) de juin 2017 évoque le chiffre de « 2 000 à 3 000 femmes » françaises passant la frontière chaque année pour recourir à**

**cette technique médicale, notamment en Belgique et en Espagne, mais aussi aux Pays-Bas et au Danemark.**

**L'immense majorité des couples hétérosexuels qui recourent à une PMA n'utilisent pas les gamètes d'un donneur externe au couple.**

**Selon le rapport médical et scientifique 2016 de l'Agence de la biomédecine, 2 382 couples hétérosexuels et infertiles qui ont eu recours, en 2015, à une PMA, ont utilisé les spermatozoïdes d'un donneur.**

France, la lourdeur des examens médicaux, le stress des allers-retours entre Paris et Liège...

« Être enceinte dans ces conditions, c'est un parcours de la combattante, témoigne Delphine. Psychologiquement et physiquement, c'est difficile. J'avais l'impression d'être une délinquante, de devoir me cacher, alors que je voulais juste avoir un enfant. » Au bout de plusieurs mois et trois ten-

tatives, Delphine se trouve enceinte et accouche d'un petit garçon, il y a un an et demi. Comme l'exige la loi, les deux femmes enclenchent alors une procédure d'adoption, pour qu'Émilie puisse être reconnue légalement comme la deuxième mère de l'enfant. « L'adoption a abouti au bout de neuf mois, expose Delphine. Mais avant cela, il a fallu passer par une procédure éprouvante: ●●●



Isabelle Laurans, avec sa fille Charlotte. Cette femme célibataire, qui a eu recours à une PMA en Belgique, dirige l'association Mam'ensolo.

Agnès Dherbeys/Myop/pour La Croix



«... un policier est venu chez nous pour savoir si on s'occupait bien de notre fils. Nos familles ont dû écrire des lettres pour dire que nous l'élevions bien... »

Lorsqu'on les interroge sur le sujet, ces couples de femmes n'évitent pas la question de la présence d'hommes auprès de leurs enfants. « On ne vit pas en vase clos, notre fils a des grands-pères, des oncles, des amis. Plus grand, il aura des instituteurs. La présence masculine est assurée par l'entourage », insiste Delphine. Avant de poursuivre : « Mon père est un homme formidable, et il m'a appris par exemple à faire du bricolage et à cuisiner des gâteaux. Mais une femme aurait très bien pu me transmettre cela. » Dans le Loiret, Marianne Berthet-Goichot va dans le même sens : « Clara est entourée d'hommes, avec des grands-parents et beaucoup de cousins. Dans la vie, elle a, comme tous les enfants, des référents masculins et féminins. »

Pour Isabelle Laurans, 44 ans, ces questions sur la présence d'un homme se doublent d'autres « points de vigilance ». « Je fais attention à la fusion, à ne pas me trouver dans une position de huis clos avec

**Lorsqu'on les interroge sur le sujet, ces femmes n'évitent pas la question de la présence d'hommes auprès de leurs enfants.**

ma fille. » Parisienne, cette femme célibataire a accouché il y a quatre ans d'une petite fille, Charlotte, elle aussi conçue par le biais d'une PMA en Belgique. Son histoire est celle de beaucoup de femmes seules qui ont décidé de « faire un bébé toute seule ». « J'ai été en couple pendant sept ans avec un homme, avec qui j'ai essayé d'avoir un enfant. Nous nous sommes séparés après plusieurs échecs de PMA. J'avais 38 ans, et mon désir de maternité était très fort. Je me suis dit que je risquais de passer à côté si j'attendais de rencontrer quelqu'un. » Elle consulte sa famille. « Mes parents habitent à 10 minutes de chez moi, et il était

important pour moi de savoir comment ils réagiraient. Je me suis dit que je n'allais pas élever ma fille toute seule. » Rapidement, cette enseignante a rédigé un courrier pour désigner son frère comme tuteur de sa fille, s'il devait lui arriver quelque chose. « J'ai aussi pris deux parrains et deux marraines pour le baptême républicain », ajoute-t-elle.

Cette femme, qui anime l'association Mam'ensolo, ne cache pas avoir choisi ce mode de conception par défaut. « Évidemment, j'aurais préféré faire ça avec quelqu'un. Vous savez, quand on en arrive là, c'est que l'on a envisagé toutes les autres options. Honnêtement, j'ai préféré procéder ainsi plutôt que de bricoler avec un inconnu. Mais il faut reconnaître que nous sommes prises dans une société qui nous place dans cette situation : les couples se font et se défont, les relations sont fragiles... » Aujourd'hui, son organisation quotidienne est « bien calée ». La mère et la fille ont trouvé un équilibre, insiste Isabelle. « On est bien mais les choses ne sont pas figées. J'espère bien trouver quelqu'un, et donc un deuxième parent pour ma fille. »

Loup Besmond de Senneville

## entretien

# « Nos sociétés sont fascinées par la toute-maîtrise »

Véronique Margron

Théologienne

— Sœur Véronique Margron appelle à « essayer de penser le collectif », au-delà des cas individuels.

**De nombreuses femmes, seules ou en couple, ont eu recours à la PMA et élèvent aujourd'hui des enfants. Comment vous situez face à ces familles ?**

**Véronique Margron :** D'abord, il faut reconnaître ces situations de fait : ces enfants existent. Il faut même admettre que dans un certain nombre de cas, les choses sont loin de se passer mal. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de situation de traumatisme. Tout en sachant que nous n'avons pas beaucoup de recul, car les conséquences des évolutions de société s'appréhendent au moins sur deux générations. Ce que l'on peut dire, c'est que ces familles ont pensé, sans doute plus que la moyenne, à ce que signifiait avoir un enfant, ou la place de l'autre sexe dans leur vie de famille. Elles n'excluent pas le masculin mais le situent souvent dans une sorte de parentalité élargie, en s'appuyant sur des proches. Reconnaissons ce qui est : elles mettent leur cœur, leur amour et leur intelligence pour que l'éducation et le développement psycho-affectif de leur enfant se passent au mieux.

**Dire cela, n'est-ce pas cautionner les modalités de conception de ces enfants, l'extension de la législation de la PMA actuellement débattue ?**

**V. M. :** Non. Diaboliser ces enfants et ces familles ne mènerait nulle part. Plus on diabolise, moins l'on peut réfléchir. Il faut entendre le désir de ces femmes et on peut même le comprendre. Mais une société doit-elle tout mettre en œuvre pour y répondre ? Doit-elle édifier une procédure très complexe qui passe par des services de santé, des dons, et par l'expression de la solidarité nationale ? Ce désir doit-il être tellement puissant que la société mettrait à son service ses meilleures capacités technologiques, oubliant au passage que celles-ci ont avant tout une fonction thérapeutique ?

De fait, il faut sortir de ces cas individuels et essayer de penser le collectif. On ne fait pas la loi à partir de cas individuels, a fortiori



Eric Piermont/AFP

quand il n'y a pas d'injustice causée par la collectivité. La question est de savoir ce que la société veut transmettre. D'un point de vue anthropologique, nous ne pouvons ignorer les rocs que sont deux différences structurantes : la différence des sexes et la différence des générations. Or, quand une société décide d'elle-même que la différence des sexes n'est plus que facultative pour engendrer la différence des générations, elle met quelque chose d'elle-même en danger.

**Comment définiriez-vous ce qu'elle met en danger ?**

**V. M. :** Nos sociétés sont fascinées par la toute-maîtrise. Elles pensent qu'elles sont suffisamment éduquées, modernes, puissantes, pour s'affranchir de leur passé. Or, une société s'abîme lorsqu'elle veut faire fi de ce qui la précède et sur lequel elle n'a pas prise. La différence des sexes et des générations est ce que nous trouvons en arrivant au monde. Nous ne pouvons nous en affranchir. Lorsqu'un individu se construit, il opère un mixte entre le langage, la culture et ce qui est déjà là de son identité sexuée. On ne peut ignorer ni la culture, ni la nature. Avec la PMA instituée, la société croit pouvoir effacer, ou minimiser, ce lien entre différence des sexes et des générations.

**Le respect des situations individuelles et l'opposition à ces techniques n'est-elle pas une position compliquée à tenir ?**

**V. M. :** C'est la vie qui est compliquée. On voudrait des réponses faciles et des formules vite faites mais je ne connais pas de réponses simplistes à la complexité de la vie. Ce n'est pas parce que je dis qu'une société se fragilise lorsqu'elle veut faire fi de ce qui la précède que je pense que les couples de femmes seraient de mauvaises mères. Il faut tenir cette ligne de crête, en regardant le réel avec modestie, lucidité et bienveillance.

Recueilli par  
Loup Besmond de Senneville